

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 6

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE ORDINAIRE
DU MARDI 17 OCTOBRE 2017

N° 2017/9/12

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Remollon, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, président, dûment convoqués le 12 octobre 2017.

Présents

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERNARD-REYMOND Jean, BERTOCHIO Cédric, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, BOURGADE Béatrice, CLAUZIER Elisabeth, DE SANTINI Alain, DUBOS Alain, FACHE Valérie, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, RAMBAUD Michel, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés

Messieurs BONNET Jean-Pierre, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, ESCALLIER Francis, JACOB Stéphane, LEYDET Gilbert, MAMO Roger et MICHEL Alain.

Procurations

Monsieur BONNET Jean-Pierre donne procuration à Madame ACHARD Liliane.
Monsieur BREARD Jean-Philippe donne procuration à Madame SEIMANDO Mylène.
Monsieur CESTER Francis donne procuration à Madame BOURGADE Béatrice.
Monsieur ESCALLIER Francis donne procuration à Monsieur JAUSSAUD Yves.
Monsieur MAMO Roger donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Joël.
Monsieur MICHEL Alain donne procuration à Madame MICHEL Francine.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution marché n° 2017-14 - Marché de prestation de service pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries intercommunales

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matériaux récupérés sur les déchèteries intercommunales a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du **Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.**

Cette consultation a été lancée le 11 août 2017 pour une remise des offres fixée au 18 septembre 2017 à 12H00.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Les marchés sont conclus pour une durée ferme allant jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable pour une période de un an (échéance maximale des contrats : 31 décembre 2020).

La consultation comprenait 7 lots :

LOT 1 : Enlèvement et traitement des cartons bruns issus des compacteurs.

LOT 2 : Enlèvement et traitement des métaux et des batteries.

LOT 3 : Enlèvement et traitement des déchets dangereux ne rentrant pas dans la filière ECO DDS.

LOT 4 : Enlèvement et traitement des gravats (déchèterie d'Avançon uniquement).

LOT 5 : Broyage des déchets verts et du bois.

LOT 6 : Enlèvement et traitement du bois broyé.

LOT 7 : Enlèvement et traitement des déchets verts broyés.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 17 octobre 2017 à 17H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir les prestataires suivants :

Intitulé du LOT	Prestataire retenu
LOT 1 Enlèvement et traitement des cartons bruns issus des compacteurs	GROS ENVIRONNEMENT La Mure
LOT 2 Enlèvement et traitement des métaux et des batteries	LELIEVRE RECYCLAGE 05310 LA ROCHE DE RAME
LOT 3 Enlèvement et traitement des déchets dangereux ne rentrant pas dans la filière ECO DDS	ALPES ENVIRONNEMENT parc d'activités de La Cassine 04310 PEYRUIS
LOT 4 Enlèvement et traitement des gravats (déchèterie d'Avançon uniquement)	ANDRE Transports La Rochette
LOT 5 Broyage des déchets verts et du bois	ALPES ASSAINISSEMENT Tallard
LOT 6 Enlèvement et traitement du bois broyé	TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT Les Mées
LOT 7 Enlèvement et traitement des déchets verts	TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT Les Mées

Les montants des marchés sont conformes aux annexes financières (BPU) jointes à la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.
- Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 19 octobre 2017
Et de la publication, le 19 octobre 2017

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.